

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

6 mai 2021

**PROJET DE LOI**

portant confirmation de l'arrêté royal  
du 28 janvier 2021  
relatif à la contribution aux frais  
de fonctionnement, de personnel et  
d'installation de la Commission des jeux  
de hasard due par les titulaires de licence de  
classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, F2, G1 et G2  
pour l'année civile 2021

TEXTÉ ADOPTÉ  
PAR LA SÉANCE PLÉNIÈRE  
ET SOUMIS  
À LA SANCTION ROYALE

Le texte adopté par la séance plénière est identique  
au texte adopté par la commission (DOC 55 1876/003).

Bruxelles, le 6 mai 2021

*La présidente de la Chambre  
des représentants,*

*Le greffier de la Chambre  
des représentants,*

Eliane TILLIEUX

Marc VAN der HULST

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

*Documents:*

Doc 55 1876/ (2020/2021):

- 001: Projet de loi.
- 002: Rapport.
- 003: Texte adopté par la commission.
- 004: Texte adopté par la séance plénière et soumis à la sanction royale.

*Voir aussi:*

*Compte rendu intégral:*

6 mai 2021

**KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS**

*Stukken:*

Doc 55 1876/ (2020/2021):

- 001: Wetsontwerp.
- 002: Verslag.
- 003: Tekst aangenomen door de commissie.
- 004: Tekst aangenomen door de plenaire vergadering en aan de Koning ter bekrachtiging voorgelegd.

*Zie ook:*

*Integraal verslag:*

6 mei 2021